

Date de la convocation :
19/11/2025

Nb d'administrateurs : 13
Présents : 8
Absents : 5
Absents représentés : 0

Suffrages exprimés :
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le 28/11/2025

Berger Levéfault

ID : 034-263400640-20251124-2025027-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Servian convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil Municipal en Mairie, en session ordinaire sous la présidence de M. Christophe THOMAS.

Membres présents :

Christophe THOMAS, Dominique BAGOT-FLAUZAC, Nicole BAISSETTE, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Marie-Laure BELTRAN, Bernard BLANC, Véronique FRYDER-AMEE, Françoise SEIGNOUREL DE PASTORS.

Membres excusés et représentés par pouvoir : aucun

Membres absents : Jacques ESTIENNE, Annie HERNANDEZ, Isabelle BUFFET-PICHON, Farah CASTANIER, Carmen FARJAS

Exposé des motifs :

Numéro :
2025-027

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu le budget primitif de l'exercice 2025 adopté en séance du 1^{er} Avril 2025 selon la délibération n°2025-010 EPRD 2025,

Vu l'arrêté du Président du Conseil Départemental de l'Hérault du 17 février 2025 fixant les recettes prévisionnelles de l'EHPAD L'Ensolelhada,

Vu la décision tarifaire de l'ARS n°8593 portant fixation pour 2025 du montant et de la globalisation prévue au CPOM signé en date du 06/06/2022,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires pour tenir compte des évolutions de recettes et de dépenses

Le Président informe qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative par modification de crédits en section d'exploitation.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la décision modificative N°1 en section d'exploitation comme énoncé ci-dessous :

Secrétaire de séance :
Delphine CASTINEIRA
Directrice CCAS

	DÉPENSES D'EXPLOITATION Modification d'inscription		
	Inscription à l'EPRD 2025	Décision modificative	Inscription après DM
Groupe I Chapitre 011	419 700,00€	-27 750,00€	391 950,00€
Groupe II Chapitre 012	2 039 312,24€	+27 750,00€	2 067 062,24€
Groupe III Chapitre 016	291 343,00€	0,00€	291 343,00€
TOTAL	2 702 855€	0,00€	2 750 355,24€

Le conseil d'administration après en avoir délibéré :

- APPROUVE le DM n°1 du Budget Annexe EHPAD du CCAS de Servian.
- AUTORISE M. le Président, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

*Ainsi délibéré à Servian les jour, mois et an désignés ci-dessus.
Pour expédition conforme,*

Le Président du C.C.A.S.

Christophe THOMAS

[Signature de Christophe Thomas]



Le Président :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informé que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à de sa publication le 28/11/2025